



Extincteur mobile de dioxyde de carbone 10 kg avec 10 m de tuyau haute pression

UGS : 118.521

CHF 1'125.00 (CHF 1'216.15 TVA incluse)



Description

L'extincteur mobile au CO₂ (dioxyde de carbone) dispose d'une puissance d'extinction très élevée et convient particulièrement à la lutte contre les incendies dans les zones sensibles telles que les installations informatiques ou les zones soumises à des exigences d'hygiène particulières ainsi que les aéroports. L'agent extincteur gazeux se répartit de manière optimale, ce qui permet de lutter rapidement et efficacement contre les incendies de classe B (substances liquides). En combinaison avec la buse intégrée dans le tube à neige et le robinet à boisseau sphérique KS intégré, l'extinction ciblée et généralisée est garantie. De plus, le camion d'extinction est équipé d'un tuyau haute pression de 10 mètres de long pour augmenter le rayon d'action et dispose d'un châssis stable pour faciliter les manœuvres en cas d'urgence.

Caractéristiques :

Rayon d'action maximal grâce à un tuyau haute pression de 10 mètres et un châssis stable.
Système d'extinction fiable pour une utilisation dans des zones sensibles ou des locaux aux exigences particulières

Foppa AG, Tardisstrasse 221, CH-7205 Zizers, Tél. +41 81 286 94 24, info@foppa.ch

Toutes les images et tous les contenus textuels sont protégés par des droits d'auteur. Ils sont tous fournis sans garantie.

Les images des produits peuvent différer de l'article réel
peuvent différer. Votre équipe FOPPA

Garantie de qualité FOPPA unique de 10 ans pour les pièces de rechange et d'usure

Caractéristiques techniques :

Couleur : rouge (RAL 3000)

Matériau : acier

Classes de feu appropriées : B

Capacité d'extinction : 113 B

Plage de température : -20°C à +60°C

Dimensions (L x l x P) : 1240 x 590 x 940 mm

Poids : 53 kg

Garantie de qualité FOPPA de 10 ans :

Jusqu'à l'âge de 10 ans, les éventuelles pièces de rechange sont remplacées gratuitement. Cela ne s'applique pas au remplacement de l'extrait d'agent extincteur pour les extincteurs à mousse d'air (remplacement tous les 9 ans) ni à l'éventuelle filtration nécessaire pour les extincteurs à poudre. La condition est que l'entretien soit toujours effectué au moins tous les trois ans par FOPPA AG. (En sont exclus le remplacement de pièces après des dommages extérieurs dus à des influences étrangères, des conditions ambiantes spéciales comme des températures extrêmes, un rayonnement solaire extrême, l'humidité, une atmosphère corrosive (p. ex. extincteurs manuels sur des camions, dans l'agriculture, sur des chemins de fer de montagne en plein air), etc).

Foppa AG, Tardisstrasse 221, CH-7205 Zizers, Tél. +41 81 286 94 24, info@foppa.ch

Toutes les images et tous les contenus textuels sont protégés par des droits d'auteur. Ils sont tous fournis sans garantie.

Les images des produits peuvent différer de l'article réel

peuvent différer. Votre équipe FOPPA